

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

États financiers
Au 31 mars 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SOCODEVI : SOCIÉTÉ DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL** (Société), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le 20 septembre 2024

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119066

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

PRODUITS

Programme international	40 736 744 \$	32 618 940 \$
Contributions des institutions membres sous forme de services rendus	650 351	183 938
Contributions des institutions membres	50 726	56 132
Intérêts et autres	471 880	427 196

41 909 701 33 286 206

CHARGES

Programme international	36 647 699	29 968 666
Charges institutionnelles	3 830 984	3 155 396
Contributions des institutions membres sous forme de services rendus	650 351	183 938
Amortissement des immobilisations corporelles	35 913	49 893
Amortissement des actifs incorporels	1 205	518

41 166 152 33 358 411

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

743 549 \$ (72 205) \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels (notes 5 et 6)	Affecté au titre de fonds de prévoyance	Affecté au titre de fonds des projets spéciaux	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	4 957 560 \$	173 376 \$	1 859 109 \$	1 227 872 \$	8 217 917 \$	8 290 122 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	706 306	(37 968)	97 489	(22 278)	743 549	(72 205)
Affectations	(118 229)	118 229	-	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	5 545 637 \$	253 637 \$	1 956 598 \$	1 205 594 \$	8 961 466 \$	8 217 917 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

BILAN

Au 31 mars

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	3 415 446 \$	3 073 247 \$
Épargnes à terme, 3 % à 4,7 %	18 074 006	14 580 416
Créances (note 3)	1 517 515	2 312 193
Frais payés d'avance	2 673 716	1 348 403
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 4)	246 515	241 865

25 927 198 21 556 124

PLACEMENTS (note 4)

3 769 375 3 612 651

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

253 637 173 376

29 950 210 \$ 25 342 151 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	2 151 229 \$	1 471 413 \$
Produits reportés (note 8)	17 987 806	14 803 071

20 139 035 16 274 484

PROVISIONS POUR CONTRIBUTIONS FUTURES

849 709 849 750

20 988 744 17 124 234

ACTIF NET

Non affecté	5 545 637	4 957 560
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	253 637	173 376
Affecté au titre de fonds de prévoyance	1 956 598	1 859 109
Affecté au titre de fonds des projets spéciaux	1 205 594	1 227 872

8 961 466 8 217 917

29 950 210 \$ 25 342 151 \$

ENGAGEMENT (note 9)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur/administratrice

_____, administrateur/administratrice

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	743 549 \$	(72 205) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	37 118	50 411
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	97 052	-

877 719 (21 794)

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement 3 333 916 2 681 715

4 211 635 2 659 921

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(136 135)	(2 000 000)
Produit de la cession de placements net des revenus d'intérêts	(25 239)	1 344 313
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(214 431)	(57 408)

(375 805) (713 095)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Variation des provisions pour contributions futures (41) 270 494

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

3 835 789 2 217 320

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

17 653 663 15 436 343

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

21 489 452 \$ 17 653 663 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société se composent des éléments suivants :

Encaisse	3 415 446 \$	3 073 247 \$
Épargnes à terme, 3 % à 4,7 % (2023 - 2,5 % à 4,2 %)	18 074 006	14 580 416
	21 489 452 \$	17 653 663 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société est un organisme à but non lucratif constitué en vertu des dispositions de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. En collaboration avec ses différents bailleurs de fonds, avec l'engagement de ses institutions membres et par la mise en valeur de la formule coopérative, mutualiste ou d'autres formes associatives, la Société contribue au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge. La Société est exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Principe de consolidation

La Société a un accord de consortium avec le Centre de coopération internationale en santé et développement et Avocats sans frontières Canada aux fins du projet « Santé et droits des femmes, des adolescentes et des enfants (PLURIELLES) ». En vertu de ce contrat, conclu le 30 juillet 2021 par les parties, la Société détient 25 % des droits, des obligations, des actifs, des produits et des pertes du consortium.

La Société comptabilise sa participation dans un consortium selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La Société a conclu des accords de contributions avec différents bailleurs de fonds en vertu desquels elle doit retourner à ces bailleurs toute somme fournie par ces derniers qui n'aura pas été dépensée ou justifiée, d'après les modalités des programmes acceptées par les bailleurs. Aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard de sommes qui pourraient être retournées.

En vertu de certains accords conclus avec les bailleurs de fonds, les intérêts générés par ces contributions doivent être utilisés pour les fins du projet et les intérêts qui n'auront pu être dépensés ou justifiés doivent être retournés à ces bailleurs. Ces intérêts sont comptabilisés comme produits reportés et transférés dans les revenus du projet au moment où ils sont réinvestis dans le projet. Tout autre revenu d'intérêt est inclus à la rubrique « Intérêts et autres revenus ».

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

L'actif net non grevé d'affectations est constitué de l'excédent de l'exercice en cours et des excédents des exercices antérieurs, déduction faite des affectations aux autres fonds.

L'actif net investi en immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

L'actif net affecté au titre de fonds de prévoyance vise à doter la Société d'une réserve suffisante pour permettre de répondre à ses obligations financières envers ses partenaires, bailleurs, fournisseurs et membres du personnel. L'augmentation de ce fonds doit être entérinée par le conseil d'administration. La disposition et l'utilisation de ce fonds doivent être décidées par les membres en assemblée générale spéciale. Les revenus de placements provenant des ressources de ce fonds sont également présentés dans le fonds de prévoyance.

L'actif net affecté au titre de fonds des projets spéciaux vise à doter la Société des ressources financières pour favoriser et renforcer son développement. L'augmentation, la disposition et l'utilisation de ce fonds doivent être entérinées par le conseil d'administration.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif non monétaires au taux de change historique et les postes de l'état des résultats au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus aux résultats.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance ont été versés à des partenaires locaux, à des consultants locaux, à des membres du personnel locaux ainsi qu'à des membres du personnel canadiens en poste à l'étranger afin de permettre la réalisation des projets dans les pays d'intervention. Les frais payés d'avance incluent également des déboursés de nature administrative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

	Durée restante
Améliorations locatives	du bail
Équipement informatique	5 ans
Matériel roulant	4 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles achetées dans le cadre du programme international sont imputées aux résultats car la Société n'en conserve pas la propriété.

Produits reportés

Les contributions des bailleurs, dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées, sont comptabilisées comme produits reportés et transférées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

Contributions sous forme de services rendus

Les contributions sous forme de services rendus représentent la valeur de la contribution fournie par les institutions membres de la Société dans le cadre de son programme international. Cette valeur a été estimée d'après les taux journaliers reconnus par Affaires mondiales Canada dans le cadre de son programme international.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre gratuit

Les résultats n'incluent pas le coût des services rendus dans le cadre des activités de sensibilisation et institutionnelles par les administrateurs et administratrices, par le personnel et par les autres personnes-ressources des institutions membres de la Société.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à son personnel un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse et des épargnes à terme.

3. CRÉANCES

	2024	2023
Contributions à recevoir	1 249 348 \$	1 691 850 \$
Contributions à recevoir des projets en coentreprises	118 562	413 190
Contributions à recevoir au nom des partenaires	-	109 101
Autres	149 605	98 052
	1 517 515 \$	2 312 193 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Fonds de prévoyance et fonds des projets spéciaux		
<u>Placements au coût</u>		
Desjardins		
Certificat de dépôt à terme au taux annuel composé de 2 %, échéant en septembre 2024, non remboursable avant échéance	109 224 \$	107 076 \$
La Capitale		
Certificats de placement garanti aux taux annuels composés variant de 0,8 % à 4,50 %, échéant jusqu'en juillet 2026, non remboursables avant échéance	1 513 622	1 490 532
Union vie		
Certificat de placement au taux annuel composé de 4,35 %, échéant en janvier 2026, rachetable en tout temps	137 744	134 789
Fonds d'investissement solidaire international du Québec		
Investissement au taux annuel composé de 3 %, pouvant être bonifié à 5 % si la rentabilité du Fonds le permet, échéant en avril 2030, non remboursable avant échéance	40 000	40 000
	1 800 590	1 772 397
<u>Placement à la juste valeur</u>		
SSQ		
Fonds communs de placement	2 215 300	2 082 119
	4 015 890	3 854 516
Portion échéant au cours du prochain exercice	246 515	241 865
	3 769 375 \$	3 612 651 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	182 872 \$	174 995 \$	7 877 \$
Équipement informatique	467 784	354 864	112 920
Matériel roulant	40 090	40 090	-
Mobilier et équipement de bureau	297 446	164 606	132 840
	988 192 \$	734 555 \$	253 637 \$
			173 376 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Société dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux de base préférentiel. La facilité de crédit est garantie par la totalité des créances présentes et futures, des produits de lettres de garanties émises au bénéfice de la Société et des placements détenus sous quelque forme que ce soit pour un montant de 1 200 000 \$. Au 31 mars 2024, la facilité de crédit est inutilisée.

La Société dispose également d'une facilité de crédit spécifique aux contrats de change à terme et aux options de change, d'un montant autorisé de 60 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 % et renouvelable annuellement. Au 31 mars 2024, la facilité de crédit est inutilisée et est garantie par le certificat de dépôt à terme d'une valeur nette comptable de 109 224 \$.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	851 938 \$	626 552 \$
Contributions à payer à des partenaires	131 393	109 101
Salaires et vacances courus	1 081 524	667 579
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	86 374	68 181
	2 151 229 \$	1 471 413 \$

8. PRODUITS REPORTÉS

	2024	2023
SOLDE , début de l'exercice	12 698 031 \$	9 750 073 \$
Encaissements, intérêts attribués et autres variations	44 431 961	35 193 113
	57 129 992	44 943 186
Montants constatés à titre de revenus	40 510 096	32 245 155
	16 619 896	12 698 031
SOLDE , fin de l'exercice	16 619 896	12 698 031
Produits reportés	17 987 806	14 803 071
Contributions à recevoir	(1 249 348)	(1 691 850)
Contributions à recevoir des projets en coentreprises	(118 562)	(413 190)
SOLDE , fin de l'exercice	16 619 896 \$	12 698 031 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

9. ENGAGEMENT

Bail

La Société s'est engagée par bail jusqu'en 2028 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 459 925 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025 -	101 204 \$
2026 -	104 144 \$
2027 -	107 172 \$
2028 -	110 291 \$
2029 -	37 114 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à la Fondation SOCODEVI pour le développement international (Fondation), qui a pour mission de recueillir des dons afin d'appuyer financièrement des communautés locales et des organisations de type associatif (coopératives et mutuelles) qui se situent dans des pays en voie de développement.

La Société est liée à la Fondation du fait qu'elle a le droit de désigner trois de ses sept administrateurs et administratrices et qu'elle détient un intérêt économique à l'égard de ses activités. La Fondation permet notamment aux institutions membres de la Société d'effectuer des dons aux partenaires du Sud de la Société. Ces dons sont reconnus comme une contrepartie financière de la Société dans le cadre de son programme de partenariat avec Affaires mondiales Canada.

La Société s'est engagée à mettre à la disposition de la Fondation les services administratifs nécessaires à la réalisation de ses activités, et ce, sans recevoir de contrepartie.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société réalise une part de ses transactions en monnaies étrangères, soit principalement en euros, en dollars américains, en dollars malgaches, en pesos colombiens et en francs CFA. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations du taux de change. Au 31 mars 2024, l'actif net libellé en devises étrangères et converti en dollars canadiens représente 1 556 274 \$ (2023 - 2 830 437 \$). Comme le risque de change est supporté par le bailleur de fonds dans différents projets, la Société évalue qu'au 31 mars 2024, seul un passif net de 1 139 369 \$ (2023 - actif net de 1 255 394 \$) est exposé au risque de change.

La Société dispose d'une convention relative aux contrats de change et options de change d'un volume de transactions de 1 000 000 \$ pour des contrats dérivés ne pouvant avoir un terme supérieur à 24 mois.

Au 31 mars 2024, la Société n'a aucun contrat de change actif.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Dans le cours normal des activités, la Société effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Au 31 mars 2024, environ 39 % (2023 - 72 %) des comptes clients sont à recevoir d'un client (2023 - trois clients).

Le risque de non recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement d'organismes et de sociétés gouvernementaux.

Risque lié aux taux d'intérêt

La Société assume des facilités de crédit à taux variables. Elles sont toutefois inutilisées au 31 mars 2024.

Les placements portent intérêt à des taux fixes variant de 0,8 % à 5,5 %. Conséquemment, les risques auxquels la Société est exposée sont minimes.